



**LES
PANIERS
MARSEILLAIS**

Mangeons
direct paysans
(et bio!)



je m'engage

Une autre
économie
est possible

des
prix
justes

mon
producteur
est
sympa

Contrat de partenariat solidaire

Entre l'adhérent consom'acteur des Paniers Marseillais et Estelle Laborde saison 2024

Estelle Laborde, paysanne :

- s'engage à fournir à l'adhérent des Paniers Marseillais, et sur sa demande, ses produits (tisanes, hydrolats, sirops, sels, herbes, cosmétiques), **certifiés en Agriculture Biologique**, dans la limite de sa production,
- s'engage à les livrer dans le cadre des Distributions Mutualisées des PAMA les :
 - Samedi 17 février dans le cadre de la fête de l'agriculture paysanne des Bouches-du-Rhône
 - Dimanche 7 avril
 - Samedi 15 juin dans le cadre de la fête annuelle des PAMA
 - Samedi 28 septembre (en mode « convoi drive par Panier de quartier »)
 - Samedi 14 décembre
- adhère et respecte la Charte et les Statuts des Paniers Marseillais
- s'engage à participer aux frais d'organisation et de gestion liés au paiement en ligne

L'adhérent consom'acteur des Paniers Marseillais s'engage à :

- prendre au moins une fois dans l'année un des produits proposés,
- s'engage à s'acquitter du règlement **en amont de la distribution** soit par virement bancaire (IBAN ...FR76 1027 8079 6300 0203 5260 138 / BIC CMCIFR2), à défaut par chèque à l'ordre de « Estelle Laborde »
- s'engage à venir chercher son colis ou à le faire récupérer par le référent produit. S'il ne le fait pas, ce colis ne sera ni remplacé ni échangé
- soutenir le producteur en partageant les risques climatiques par le préachat de ma commande.

Fait à Marseille, le 16/01/2024

Signatures :

Le producteur

Le consom'acteur

Estelle Laborde